

Les assurances à souscrire pour une société

1 Assurances de responsabilité

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) : couvre les dommages causés à des tiers dans le cadre de l'exploitation collective de la société (par exemple, un patient glisse dans la salle d'attente). Elle est obligatoire pour les SCP et SELARL.



2 Assurances de dommage

Assurance des locaux : couvre les locaux utilisés par la société (en location ou en propriété), le matériel médical et informatique, les archives, contre les risques tels que l'incendie, le dégât des eaux, le vol, etc.

Assurance perte d'exploitation : couvre les pertes financières de la société en cas d'arrêt temporaire de l'activité suite à un sinistre.

Assurance protection juridique (PJ) : fournit une assistance juridique à la société en cas de litige ainsi qu'une prise en charge partielle ou totale de vos frais de procédure. Elle permet également de bénéficier d'un conseil et accompagnement de juristes spécialisés sur différents thèmes (fiscalité, droit des contrats, déontologie, droit du travail, etc.).

Assurance auto professionnelle : couvre les véhicules de société utilisés pour des déplacements professionnels.

Assurance multirisque professionnelle

Contrat global qui vise à couvrir l'ensemble des biens et risques professionnels d'une entreprise (RCP, locaux, matériels, perte d'exploitation, etc.).

De très nombreux acteurs se partagent le marché. Cependant, l'assurance multirisque professionnelle doit faire l'objet d'un contrat sur-mesure, parfaitement adapté aux besoins propres de l'entreprise et permettant de sécuriser son activité.